

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V 100 Vœu relatif à la communication des études commandées par la Ville de Paris aux élus des arrondissements concernés.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant les enjeux d'urbanisation dans plusieurs arrondissements comme le 17e, qui concentre l'extension de la ligne 14, du tramway T3, du RER E, la création d'une nouvelle zone d'habitation, la construction du TGI, etc. ;

Considérant le nombre de plus en plus important d'études et d'enquêtes nécessaires au lancement des projets urbains et de voirie ;

Considérant que la Mairie de Paris n'a pas toujours la démarche d'informer les élus d'arrondissement directement concernés par l'impact des futurs travaux, des études et des enquêtes qui sont menées sur des projets locaux ;

Considérant que les élus d'arrondissement, très impliqués sur leur territoire et en contact permanent avec les habitants, peuvent contribuer à l'élaboration des projets en apportant leurs connaissances et leur expérience et qu'ils ont besoin, pour cela, des informations dont dispose la Ville de Paris ;

Sur proposition de Mme Brigitte KUSTER et des élus du Groupe UMP,

Emet le vœu :

- que les élus d'arrondissement soient informés de toutes les études lancées par la Ville de Paris concernant les projets urbanistiques et de voirie de leur arrondissement ;
- que les études achevées soient transmises au maire de l'arrondissement concerné.